

Les 4 règles d'or pour bien monter son dossier MaPrimeRénov'



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Les bons réflexes à adopter

MaPrimeRénov' est la principale aide d'État à la rénovation énergétique, calculée en fonction de vos revenus et de votre projet de travaux.

Pour en bénéficier, déposez votre demande de prime en créant un compte sur le site www.maprimerenov.gouv.fr. Vous disposerez sur ce site d'informations plus précises sur les conditions à respecter, sur la possibilité d'être aidé par un mandataire, sur les types de travaux éligibles, etc.

Les 4 règles d'or pour bien constituer son dossier



1 - Saisissez vos informations principales, et vérifiez :

• VOTRE ÉLIGIBILITÉ

- Être propriétaire du logement à rénover
- Renseigner le dossier d'aide avec votre prénom et votre nom à chaque étape
- Ne pas avoir débuté les travaux avant de déposer la demande d'aide
- Faire exclusivement appel à des entreprises labellisées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)



Retrouvez l'annuaire des entreprises labellisées directement sur <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>

• L'EXACTITUDE DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

- Votre prénom et votre nom (à chaque étape de votre demande)
- Adresse du logement à rénover
- Numéro et revenu fiscal de référence



Dans le cas d'une indivision familiale sur le bien à rénover : l'ensemble des indivisaires doit donner son accord pour le projet de travaux, par une attestation sur l'honneur.

www.anah.fr/fileadmin/anah/MaPrimeRenov/Attestation_MPR_representant_unique_bien_en_indivision.pdf



2 - Déclarez les autres aides perçues

- Aides CEE (Certificats d'Économie d'Énergie)
- Aides locales
- Autres aides



3 - Vérifiez la correspondance entre le devis initial et la facture des travaux finis

- Montant et détail des travaux**
- Les documents sont à l'adresse du logement, mentionnée dans votre demande
- Informations réglementaires de l'entreprise en charge des travaux (SIRET/SIREN/raison sociale)



4 - Vérifiez que votre dossier est complet et conforme

- Tous les documents sont à vos prénoms et noms
- Les documents ne sont pas annotés
- Les devis et factures sont bien versés au dossier**

Ces règles d'or sont une aide pour éviter les principales erreurs constatées par l'Anah. Elles ne remplacent pas les conditions réglementairement prévues de recevabilité.



Si vous avez oublié de joindre une pièce à votre dossier, vous pouvez l'envoyer via le formulaire de contact.

↳ Toute pièce manquante peut ralentir ou entraver le traitement du dossier.



Pour concevoir votre projet de travaux :

France Rénov'

le service public de la rénovation de l'habitat

Trouvez l'Espace Conseil France Rénov'
le plus proche de chez vous sur

france-renov.gouv.fr

Au cours de la constitution de votre projet,
vous pouvez consulter un Conseiller France Rénov'
qui saura répondre à vos questions.

Pour faire votre demande de prime

Consultez le guide MaPrimeRénov' pas à pas.



Démarrez votre dossier
en créant votre compte sur

maprimerenov.gouv.fr